

Impossibilité de percevoir un héritage

Par gilou29, le 21/05/2008 à 21:40

J'ai hérité de ma mère avec mes 3 frères et soeurs d'une propriété.3 d'entre nous veulent vendre le bien immobilier sauf ma soeur.Quels recours avons nous pour pouvoir vendre ce bien? Nous avons déjà eu plusieurs propositions d'achat et à chaque fois ma soeur bloque la vente.

Par Visiteur, le 22/05/2008 à 23:57

Aucun indivisaire v'est tenu de rester en indivision.

Vous pouvez provoquer le partage judiciaire, le notaire va faire un constat de désaccord et un avocat pourra entamer la procédure.

Cordialement